

**MAIRIE DE
MAROMME**

**PERMIS DE DÉMOLIR
DELIVRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande de permis de démolir déposée le 28/07/2015		N° PD 76 410 15 M0003
Par :	VILLE DE MAROMME	
Demeurant à :	Place Jean Jaurès 76150 MAROMME	
Représenté par :	Monsieur LAMIRAY David	
Nature des Travaux :	Démolition de deux maisons	
Adresse du terrain :	43-45 place Jean Jaurès 76150 MAROMME Parcelles AL0101, AL0102	Nbre de bâtiments : 2

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAROMME

Vu :

- ✍ la délibération du Conseil Municipal du 19 Novembre 2007 instituant sur le territoire de la commune de MAROMME le permis de démolir
- ✍ la demande d'autorisation de démolir susvisée
- ✍ le code de l'urbanisme, notamment ses articles L-421-1 et suivants,
- ✍ le plan local d'urbanisme approuvé le 24/06/2010, révisé le 28/03/2013 et modifié le 27/05/2013 et le 18/12/2014
- ✍ le règlement y afférent UA
- ✍ les plans joints à la dite demande.

ARRETE :

LE PERMIS DE DEMOLIR EST ACCORDE POUR LE PROJET DECRIT DANS LA DEMANDE SUSVISEE (cadre 1)

Maromme, le 29/07/2015
Le Maire,



David LAMIRAY

Conditions dans lesquelles la présente autorisation devient exécutoire:

Vous pouvez commencer les travaux autorisés dès la date à laquelle cette autorisation vous a été notifiée, sauf dans le(s) cas particulier(s) suivant(s) :